

## PRECONVENTIONS - STAGE SERVICES à la PERSONNE

### BAC PRO SAPAT 2023-2024

Vous avez été contacté par un de nos élèves pour effectuer un stage dans votre établissement et nous vous remercions de l'accueil que vous lui avez réservé.

La formation Bac Pro SAPAT intègre 10 semaines de stages « Services à la personne » réparties de la manière suivante au cours des années de 1<sup>o</sup> et terminale (2023/2025). En classe de première les élèves effectuent des stages sur une de ces deux périodes, ils peuvent cocher celle qui sera retenue :

- 2 semaines du **4 au 15 décembre 2023**
- 2 semaines du **8 au 19 avril 2024**

Ils peuvent également poursuivre en classe de terminale pour 2 autres périodes obligatoires :

- 3 semaines du **7 au 25 octobre 2024**
- 3 semaines du **10 au 28 février 2025**

Afin de faciliter les démarches administratives et d'établir une convention de stage, nous vous prions de bien vouloir renseigner cette fiche et de la remettre à l'élève. Pour votre information, veuillez trouver ci-joint le cheminement des documents administratifs liés au stage professionnel.

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>ELEVE: NOM:</b> .....    | <b>PRENOM:</b> .....  |
| <b>STRUCTURE D'ACCUEIL:</b> |   |
| NOM de la structure: .....  | N° SIREN: .....   |
| Adresse: .....              | Groupe et N°Assurance: .....  |
| Téléphone: .....            | .....   |
| Représentée par: .....      | <div style="border: 1px solid black; height: 100%; width: 100%;"></div> |
| En qualité de : .....       |   |
| Maître de Stage: .....      |   |
| En qualité de : .....       |   |

## **Cheminement des documents administratifs relatifs à ce stage :**

- Distribution aux élèves de ce document,
- Rencontre entre les élèves et les maîtres de stage potentiels et remise de ce document aux structures d'accueil par les élèves,
- Renseignement de ce document par les maîtres de stage qui le remettent aux élèves (si possible lors de l'entretien),
- Restitution de ce document par l'élève au professeur principal chargé de l'organisation des stages pour validation,
- Impression des conventions de stage par les services administratifs du LEGTA Lons le Saunier-Mancy (Mme ROINE),
- Distribution par le professeur principal aux élèves des conventions de stage pré remplies (en 4 exemplaires),
- Distribution des 4 conventions de stage aux maîtres de stage par les élèves pour signatures (élèves ou représentants légaux si mineurs, maîtres de stage et /ou tuteur de stage),
- Restitution des 4 conventions de stage signées au LEGTA Lons le Saunier–Mancy par l'intermédiaire des élèves au professeur principal,
- Validation définitive du professeur principal et accord signé du proviseur du LEGTA Lons le Saunier – Mancy,
- Distribution d'un exemplaire des conventions de stage à l'élève, la famille, envoi de 2 exemplaires à la structure de stage, le dernier exemplaire étant conservé au lycée.

Pour les professeurs principaux,

Mr. Measure ([frederic.measure@educagri.fr](mailto:frederic.measure@educagri.fr))